

LIGUE DU POITOU CHARENTES

**Championnats Régionaux**

**CAHIER DES CHARGES  
DISCIPLINES 300 METRES**

**1 - ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION**

- Le Comité Directeur de la Ligue est responsable de l'organisation générale des compétitions régionales. Il attribue l'organisation à une société ou à un Comité Départemental, associations affiliées à la Fédération Française de Tir.

- La date des compétitions est fixée par le responsable S.E.C. et entérinée par le Comité Directeur de la Ligue.
- Les associations candidates doivent s'engager à respecter leurs obligations.

**2 - PREPARATION DE LA COMPETITION**

**2-1 - Comité d'Organisation** - Il est composé de :

- \* **Comité d'honneur** comprenant :
  - le Président de la Ligue ou son représentant
  - le Président du Comité Départemental ou son représentant
  - le Président de la Société organisatrice.
- \* **Commission technique** comprenant :
  - le responsable S.E.C. de la Ligue
  - le représentant de la Commission Arbitrage de la Ligue
  - le responsable des équipements
  - le Président du Comité Départemental
  - le Président de la société organisatrice.
- \* **Responsable médical** :
  - le médecin régional

**2-2 Rôle du Comité d'Organisation**

- \* **Comité d'honneur**
  - le Président de la Ligue ou son représentant règle les questions protocolaires et préside à la remise des médailles et récompenses.
  - le Président de l'Association organisatrice a la charge de l'invitation des personnalités locales.
- \* **Commission technique**
  - elle est compétente pour tous les problèmes techniques relatifs à la compétition sous l'autorité des responsables SEC et arbitrage.
  - elle contrôle la mise en place des installations et le fonctionnement du "dispositif technique" permettant le déroulement de la compétition.
  - elle vérifie les cibles et le matériel de tir.
  - elle soumet au Comité d'Honneur les maquettes des articles promotionnels, plaquettes et affiches.

**\* Responsable médical**

- il est compétent pour toutes les questions médicales relatives à la compétition, il devra être présent ou être joint facilement durant la compétition.

### **3- ORGANISATION**

#### **3-1 Equipements**

**\* La Ligue** met à disposition :

- le matériel d'arbitrage.
- Un défibrillateur. (si celui-ci est sur une autre compétition, le club peut éventuellement et si possible en mettre un à disposition.

**\* L'association organisatrice** se charge :

**a) - de mettre à disposition :**

- une salle ou un emplacement pour le classement
- une petite salle pour effectuer le classement sur informatique (prise de courant)
- une salle pour le contrôle anti-dopage
- un poste de secours
- une salle d'accueil, buvette et restauration (la restauration peut être extérieure)
- un parking ou des emplacements de stationnement pour 10 véhicules environ.
- **Un pas de tir 300 mètres comprenant au moins 6 postes de tirs équipés :**
  - table ou tapis permettant les trois positions par poste de tir
  - de tables (pour les arbitres et le comptage des points)
  - d'une personne pour aider aux mises en place des cibles pendant la compétition

**Les pas de tir doit être opérationnels au minimum 1 heure avant la première série.**

**b) - de commander :**

- Toutes les cibles nécessaires au déroulement du championnat, avec une petite réserve de stock (minimum 5% dans chaque discipline). Le financement des cibles effectivement tirées sera assuré par la Ligue. (fournir copie de la facture du fournisseur.

**c) - de réceptionner :**

- les cibles

**d) - d'assurer :**

- de vérifier la capacité électrique du site de manière à ne pas avoir de coupure d'électricité due à un dysfonctionnement du réseau interne.

**e) - de fournir :**

- le fléchage (intérieur et extérieur)
- un podium
- une table pour les récompenses

#### **3-2 - Financement**

**\* La Ligue prend en charge :**

- les cibles et les récompenses
- la restauration et l'hébergement des arbitres
- la restauration du personnel de la mise en place des cibles
- l'attribution à l'association organisatrice d'un forfait défini chaque année par le Comité Directeur de la Ligue en fonction du montant des engagements pour la compétition.

**\* L'Association organisatrice prend en charge :**

- le vin d'honneur
- l'organisation de la buvette et la restauration des arbitres et des personnels. Si la restauration est extérieure au club organisateur, les prix du restaurant seront discutés et soumis à la ligue ou arrêtés en accord avec elle (penser aux réservations et aux horaires compatibles avec l'arbitrage
- la commande des cibles nécessaires conformément à l'article 3-1.b.

**Nota :**

- la restauration des arbitres et du personnel devra comprendre : entrée, plat de résistance chaud, fromage, dessert, boisson au choix, café

- le prix de la restauration sera défini chaque année par le Comité Directeur de la Ligue.

### **3-3 - Charges administratives**

**\* Les stands doivent avoir reçu l'agrément de la Commission d'Homologation Régionale des Stands.**

**\* L'Association organisatrice s'engage à fournir à la Ligue au plus tard 2 mois avant la compétition**

- le plan de situation du stand et du parking, portant mention du fléchage d'accès
- les noms, coordonnées et fonctions des différents responsables locaux chargés de l'organisation

### **3-4 - Presse et relations publiques**

L'association organisatrice prend contact avec les autorités locales, départementales ou régionales ainsi que la presse audio visuelle, parlée ou écrite. Elle a toute liberté pour l'affichage, la publicité, l'existence ou non d'exposants. Pour ces derniers, avis sera demandé à la Ligue pour le respect des statuts et règlement intérieur..

Elle se charge de faire publier dans la presse les résultats des championnats.

## **4 - DOSSIER DE CANDIDATURE**

**\* Généralités :**

La Ligue se charge chaque année de la diffusion de la fiche technique réactualisée et de l'appel de candidature auprès des Sociétés et des Comités départementaux. Les candidats potentiels à l'organisation pourront discuter avec les représentants de la Ligue des différents aspects, notamment financiers.

L'élaboration du dossier de candidature et son retour à la Ligue devront être faits dans un délai raisonnable.

**\* Liste conseillée pour l'élaboration du dossier de candidature**

- un accord écrit, daté et signé, portant sur les conditions d'utilisation des stands
- différentes propositions de dates
- un plan précis, coté, du lieu où se déroulera la compétition
- une liste des possibilités d'hébergement comportant les coûts de celles-ci (si possible)
- un engagement écrit de mettre à disposition de l'organisation, le personnel et le matériel nécessaire
- une liste des personnalités locales qui seront invitées aux manifestations (remise des médailles)

## **5 - ORGANISATION DU SITE PAR LA SOCIETE ORGANISATRICE**

\* pour le gardiennage  
si nécessaire

\* pour les installations  
Un technicien responsable compétent doit pouvoir intervenir rapidement en cas de panne (électricité, sonorisation, etc...)

\* pour les cérémonies protocolaires  
pour l'allocution des personnalités, la remise des récompenses, le vin d'honneur

\* pour les secours

**Le Responsable SEC  
Daniel NEAU**

**Le Responsable Arbitrage  
Joël SIMENEL**

**Le Président de Ligue  
Robert KERRICKX**

**Le Président de la Société Organisatrice  
Bon pour accord**